

Nombre de conseillers

En exercice : 26
Présents : 19
Absents : 7
- dont suppléé : 0
- dont représentés : 7
Votants : 26
- dont « pour » : 26
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt, le trente juillet à 16 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt-quatre juillet deux mille vingt se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, JACQUES Elisabeth, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, GARNIER Louis Gabriel, OLIVERO Albert (*départ après la question n°38*), FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, GASTON Arnaud et FERRON Jean.

EXCUSES : Mme BANCILLON BOË Fabienne ayant donné pouvoir à Mme BALLADUR Clarisse, MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. GARNIER Louis Gabriel, GARCIER-RICHAUD Hélène ayant donné pouvoir à Mme REYNAUD Sandra, Mme OCCELLI Chloé ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques, Mme OKROGLIC Dominique ayant donné pouvoir à Mme BARDIN Régine, M. BARNEAUD Christophe ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence et M. CAPEL Denis ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BALLADUR Clarisse.

Délibération n°2020/81

OBJET : REGIE UBAYE SKI - CONVENTION DE DEPOT / VENTE A CONCLURE AVEC UBAYE TOURISME POUR L'ETE 2020.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT la nécessité de fournir à la clientèle de la Régie Ubaye Ski un document concernant les randonnées sur le secteur du Sauze Super Sauze au départ des télésièges ;

CONSIDERANT que pour cet été, ce document est mis en vente par Ubaye Tourisme ;

CONSIDERANT qu'il convient de mettre en place une convention dépôt/vente entre Ubaye Tourisme et la Régie Ubaye Ski ;

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie Ubaye Ski, réuni le 16 juin 2020 ;

VU le projet de convention ci-annexé ;

Sur Proposition de M. TRON Jean Michel, Vice-président,
Après délibéré,

- **APPROUVE** la mise en place de la convention dépôt/vente pour la saison estivale 2020 entre Ubaye Tourisme et la Régie Ubaye Ski ci-annexée.
- **AUTORISE** la Présidente à procéder à la signature de la convention définissant les modalités de vente de cette carte de randonnée aux clients de la Régie Ubaye Ski, par l'intermédiaire de la régie de recettes des remontées mécaniques du Sauze.
- **PRECISE** que l'encaissement par la Régie Ubaye Ski de ces cartes pour le compte d'Ubaye Tourisme sera effectué à titre gratuit, sans rémunération de la Régie.
- **DIT** que les recettes correspondantes sont inscrites à l'article 7061 du budget de la régie « Ubaye ski » et que les crédits correspondant au reversement à Ubaye Tourisme sont prévus à l'article 6288 dudit budget ;
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT



Séance du 30 Juillet 2020

C.C.V.U.S.P.